



LES AMIS DE L'ORGUE DE CHAROLLES

ASSOCIATION LOI 1901

COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2017

Le samedi 25 mars 2017 à 15 heures, les membres de l'Association se sont réunis à la Salle du Bailliage à Charolles en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite de la présidente en date du 6 mars 2017.

Les membres de l'Assemblée et les invités (une cinquantaine en tout) ont élargé la feuille de présence en entrant. Les membres présents et représentés étant au nombre de 126 sur un total de 139 à jour de leur cotisation et le quorum de 25% prévu par l'Article 16 des statuts étant ainsi atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour communiqué avec la convocation.

La présidente met à la disposition des membres :

- la convocation
- le rapport financier 2016 de la trésorière
- le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 (envoyé aux adhérents en décembre 2016)
- les registres des délibérations des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration
- le condensé du rapport moral 2016 de la présidente

Présidente de séance : Madame J. Desloire

Secrétaire de séance : Monsieur J. Baujon

Scrutateurs : Mesdames B. Laufféron et M. Moraillon

Les personnalités présentes sont accueillies : Madame E. Terrier (adjointe à la culture), Messieurs J. Drevon (Maire honoraire de Charolles), P. Berthier (Maire de Charolles), G. Gordat (adjoint à la vie associative et à la jeunesse et conseiller régional), J. Guillaume (délégué pour les orgues de la région Bourgogne-Franche Comté).

1. Vote sur le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral (la présidente : *Madame L. Belton de Lucenay*)

La présidente partage tout d'abord quelques statistiques concernant l'exercice 2016 : 223 adhérents ayant cotisé, plus de 5 000 entrées aux concerts, près de 500 livres+CD (« l'Orgue de Charolles ») vendus ...

Avec l'inauguration et les premiers concerts, l'année 2016 se place dans la continuité de 2015 qui, avec l'installation de l'orgue, a confirmé aux adhérents et aux donateurs le bien-fondé de leur engagement. Les chiffres le prouvent mais, bien davantage, l'émotion procurée par la vue et l'écoute de cet instrument remarquable (révélée, entre autres, par les témoignages du livre d'or).

Le chantier important et complexe de l'élaboration du règlement intérieur de l'orgue pour son utilisation non culturelle touche à sa fin, le texte ainsi que les annexes indispensables (utilisation de l'instrument en période de chauffage de l'église, orientations musicales à respecter) et les documents techniques (formulaire de réservation, convention de mise à disposition gratuite) sont maintenant finalisés. (Les documents sont mis à la disposition des personnes présentes.) La présentation de cet ensemble au Conseil Municipal pour approbation, dernière étape avant la signature, aura lieu le 4 avril prochain. Ainsi sera balisée toute la programmation à venir.

La présidente revient brièvement sur les controverses suscitées par la réaction de l'orgue au chauffage en période hivernale : le désaccord est inévitable. Concernant d'éventuels concerts, la véritable question est celle des conditions artistiques d'utilisation, tant pour les interprètes que pour le public à qui on ne doit pas proposer une qualité sonore autre qu'irréprochable. Par contre, les six « bons mois » seront d'une richesse remarquable en événements musicaux.

L'année 2016 a vu le dernier « Musée en Musique » (au Hiéron, Paray-le-Monial) et le dernier « Concert d'Été », l'Association ayant décidé de consacrer la totalité de son énergie à la valorisation de l'orgue : l'organisation de ces concerts a heureusement été reprise dans une optique de qualité par d'autres Associations.

Le bulletin de liaison « PLEIN JEU » a vu lui aussi s'amorcer la transformation annoncée depuis un an. Après le dernier numéro du format précédent, le numéro d'automne a connu des difficultés de calendrier occasionnées par la recherche d'une « diversité de plumes » (cette recherche reste actuelle). Quant au numéro de printemps, à expédier dans la semaine suivant l'AGO, il est de dimensions sensiblement plus modestes et a une fonction principale d'annonces.

Divers remerciements sont d'usage mais n'en sont pas moins sincères : aux partenaires (la Municipalité - élus et services - et la Paroisse) avec lesquels l'entente intelligente s'avère si fructueuse, aux adhérents (en particulier aux donateurs et à la « grande équipe ») et à la presse toujours désireuse de relater chaque étape de cette belle aventure.

Monsieur P. Berthier, Maire de Charolles, répond à une interpellation de la présidente concernant la subvention municipale 2017 (1 000€ - en baisse de 25%) alors que l'activité de l'Association au service de la ville va crescendo. Mais le Département accorde également 1 000€ (sur 1 300€ demandés). Il remercie les AOC pour l'organisation des « journées historiques » de l'inauguration en juillet 2016 et leur souhaite un plein succès dans leur nouveau programme : les deux adjoints présents se joignent à lui pour affirmer que, malgré les difficultés actuelles de toutes les collectivités, la Ville reste aux côtés des AOC.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport financier (la trésorière: *Madame S. Ducerf*), rapport des vérificateurs des comptes (*Messieurs A. Delorme et R. Matras*), vote sur les comptes 2016 et élection des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2017.

La trésorière commente les chiffres communiqués avec la convocation à la présente Assemblée Générale : le bilan de 2016 montre un déficit de 5 435,61€ dû au financement par l'Association de l'intégralité du programme musical de l'inauguration. Pour assurer le « bon fonctionnement et entretien » de l'instrument, 50 000€ sont affectés à un fonds de garantie afin que le « grand relevage » indispensable dans une trentaine d'années environ soit entrepris sans tarder pour éviter toute dégradation. (Cette somme est disponible parce que la souscription - et son dépassement par rapport à l'engagement initial des Amis de l'Orgue - a dégagé la totalité de la somme promise et ensuite un dépassement de 15 000€ : il n'a donc pas été nécessaire de puiser dans les réserves de l'Association.)

Monsieur A. Delorme donne lecture du rapport de vérification des comptes soulignant leur excellente tenue. Messieurs A. Delorme et R. Matras acceptent d'assumer de nouveau leur fonction pour 2017 et sont élus à l'unanimité, le rapport financier étant également approuvé à l'unanimité.

4. Approbation des nouveaux administrateurs nommés par le Conseil d'Administration depuis l'Assemblée Générale 2016 : Messieurs Jean Dumontet, Michel Salomon, Hubert Wallut sont approuvés à l'unanimité par scrutin secret en remplacement de Mesdames Margrit Meier-Bozian, Michelle Moraillon et Monsieur Gérard Page qui sont remerciés de leurs bons et loyaux services.
5. Rétrospective de l'inauguration de l'orgue : les personnes présentes visionnent un diaporama de l'inauguration comportant des photos notamment de G. Pierre (Club photo de Charolles) et J.P. Lerch (Marmoutier).
6. Perspectives et orientations pour 2017 (*Madame L. Belton de Lucenay*)

La première partie de la tâche des AOC a été menée à bien avec l'inauguration et l'Association se trouve maintenant dans la suite. La mission actuelle comporte l'entretien (voir le point 3) et la mise en valeur de cet instrument splendide : par la communication (presse, bulletins, contacts par internet et surtout par le bouche à oreille).

Mais le vecteur principal de cette mise en valeur sera le programme culturel, présenté par un document Power Point. Il s'agit d'un ensemble cohérent de trois séries ayant un objectif et un profil complémentaires :

- i. permettre à tous de s'approcher de l'orgue en tant que public ou en jouant en tant que musicien non professionnel. Dans le cadre d'une semaine en mai intitulée « **Autour de l'Orgue** » la pratique musicale amateur sera valorisée par des visites « portes ouvertes », des auditions publiques de classes d'orgue et des concerts où l'orgue manifesterait sa vocation de servir la pratique musicale locale. (A noter : de la programmation ancienne, seul « Carte blanche à ... » est maintenu en raison de sa popularité. Ce concert, au Prieuré, sera payant.)
- ii. à un niveau hautement professionnel, les « **Concerts du Marché** » favorisant la découverte dans une ambiance authentiquement populaire seront maintenus à un rythme hebdomadaire en juillet et en août. Cette série, comme la précédente, s'autofinancera.
- iii. non seulement au public local mais aussi aux mélomanes confirmés attirés à Charolles par une offre de « format festival » du même niveau que l'inauguration, les « **Journées de l'Orgue de Charolles** » proposeront une immersion musicale avec une « affiche » des plus remarquables. C'est la qualité exceptionnelle de l'orgue qui nous impose cette démarche comportant concerts (orgue seul ou en ensemble), causerie sur un sujet musical, visite culturelle/gastronomique, grand'messe de l'orgue.

Notre « ADN » a toujours été de faire beaucoup avec peu de moyens et si pour l'inauguration nous avons « cassé notre tirelire », il importe de revenir à une gestion soutenable. Ce programme nous coûtera cher et les entrées devront donc être payantes : néanmoins les tarifs sont modestes (gratuité pour les moins de 18 ans aussi bien que pour les minima sociaux) avec des offres attractives (différentes formules de « pass ») : ajoutons que les adhérents bénéficient d'avantages accrus. A noter : une master class très intéressante et « pointue » juste avant les « Journées ».

C'est un grand pari ... mais nous devons aller de l'avant, même si les subventions espérées s'avèrent moindres, voir nulles (Région - au moins pour 2017 - et Pays Charolais-Brionnais). Les interprètes y mettent du leur en acceptant des tarifs raisonnables, le Conseil d'Administration est au travail depuis des semaines ... La présidente lance un appel à tous les adhérents et sympathisants pour des aides de différentes sortes, comme l'accueil des musiciens (M. Lemonier-Erpeldinger), l'accueil et la gestion du public (S. Ducerf et J. Desloire) et la diffusion de dépliants, tracts, affiches (H. Wallut). Chacun peut apporter sa pierre à ce bel édifice en remplissant un formulaire de « pré-inscription ».

Le dernier sujet évoqué est celui de la désignation du titulaire de l'orgue. La convention tripartite de 2015 prévoit une convention de bénévolat permettant de procéder par cooptation d'ici 2018, ce délai permettant de faire « le bon choix ». L'attente de l'Affectataire (à qui seul revient ce choix) est avant tout culturelle mais comporte également une délégation de responsabilité de conservation de l'instrument vis-à-vis de la Ville. Quant aux Amis de l'Orgue, ils attendent un excellent musicien susceptible de collaborer utilement au programme culturel en tant que concepteur et aussi en tant qu'interprète (engagé par l'Association).

La bonne conjonction s'étant présentée, il a paru important de saisir l'opportunité ... les textes sont prêts à être signés par l'Affectataire et Guillaume Prieur, professeur certifié et organiste de haut niveau, motivé par son attachement pour l'orgue de Charolles et par la grande vivacité de l'Association. Sont prévus 20 services bénévoles (10 week-ends) par an, avec un défraiement maximum de 700€. L'Assemblée approuve avec enthousiasme ce choix de Monsieur le Curé.

7. Questions diverses
Monsieur J. Guillaume (ancien délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, maintenant délégué pour les orgues de la région BFC) exprime sa grande satisfaction de voir la réalisation exceptionnelle rendue possible le grand dynamisme manifesté par les Amis de l'Orgue dans la souscription.
Une courte projection en « time lapse » (vidéo en accéléré) de la semaine de montage du buffet de l'orgue (réalisée par le Club Photo de Charolles) sert de transition pour passer au ...
8. Verre de l'amitié